



Abortion Rights
Coalition of Canada

Coalition pour le droit à
l'avortement au Canada

Votre
« voix pour le choix »

Le seul organisme politique pancanadien de défense du libre choix

C.P. 2663, Station Main, Vancouver, C.-B., V6B 3W3 • info@arcc-cdac.ca • www.arcc-cdac.ca

Pour diffusion immédiate

Le 25 septembre 2012

Près de 20 000 Canadiens et Canadiennes signent une pétition opposée à la motion anti-avortement

La motion cherche à définir les fœtus comme des personnes au sens juridique pour plus tard recriminaliser l'avortement.

NATIONAL — Une pétition Internet contre la motion 312, créée par la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada, a été envoyée aujourd'hui par messagerie à Ottawa après avoir recueilli près de 20 000 signatures: <http://www.gopetition.com/petitions/oppose-motion-312-rejetez-motion-312.html>. Des membres et supporters de la CDAC ont aussi déposé officiellement au Parlement des milliers d'exemplaires papier signés à la main de cette pétition contre la motion.

La motion 312, présentée par le député conservateur Stephen Woodworth, demande au Parlement de créer un comité qui se penchera sur la définition actuelle d'«être humain» du Code criminel canadien et décidera si cette définition devrait inclure les fœtus. Cette motion a eu droit à sa seconde heure de débat le 22 septembre et fera l'objet d'un vote au Parlement le mercredi 26 septembre.

«La motion a pour objectif de donner aux fœtus le statut de personnes juridiques, de façon à pouvoir recriminaliser l'avortement», explique Joyce Arthur, directrice générale de la CDAC. «Accorder un statut de personne aux fœtus restreindrait également les droits de toutes les femmes enceintes.»

«Notre pétition en ligne a obtenu beaucoup plus d'appuis qu'une pétition anti-avortement concurrente qui appuyait la motion, signale-t-elle. La plupart des Canadiennes et des Canadiens sont pro-choix et ne veulent pas voir le Parlement recommencer à débattre du droit ou non des femmes à choisir d'avorter.»

Julie Lalonde, une porte-parole de la CDAC basée à Ottawa, ajoute que «beaucoup des signataires de notre pétition ont exprimé leur dégoût et leur indignation à constater que les droits fondamentaux des femmes demeurent en litige au XXI^e siècle, 25 ans après que la Cour suprême du Canada ait résolu la question dans l'arrêt *Morgentaler* rendu le 28 janvier 1988.»

La CDAC invite toutes les députées et députés du Parlement à s'opposer à la motion en votant Non mercredi. «Il nous faut écraser la motion 312 et la renvoyer au marasme d'où elle provient», conclut Madame Lalonde.

#####

Campagne de la CDAC « Écrasons la motion 312 » : <http://www.arcc-cdac.ca/fr/action/ecrasons-M-312.html>

Contre-arguments de la CDAC à la motion M-312 : <http://www.arcc-cdac.ca/fr/action/M-312-contre-arguments.html>

Personnes-contact :

Joyce Arthur	Directrice générale, ARCC-CDAC, Vancouver	604-351-0867
D^{re} Suzanne Newman	Intervenante en avortement, Women's Hospital, Health Sciences Centre, Winnipeg	204-477-1887
Carolyn Egan	Ontario Coalition for Abortion Clinics, Toronto	416-806-7985
Peggy Cooke	ARCC-CDAC, Toronto	416-709-1457
Julie Lalonde (parle français)	ARCC-CDAC, Ottawa	613-301-2697
Patrice Powers (parle français)	ARCC-CDAC, Montréal	514-486-6376
Josie Baker	PEI Abortion Rights Network, Charlottetown	902-368-7337
Christopher Kaposy, PhD	Éthicien, Université Memorial, St. Johns, T.-N.	709-777-2338 (w / bur.)
Tara Paterson (enjeux étudiants et jeunesse)	Coordonnatrice de Synergy, Victoria http://arccsynergy.wordpress.com	250-893-4158